

PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE ETUDES STATISTIQUES ET EVALUATION
(SESE)

Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS) de Mayotte

BILAN 2021 DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Cet accompagnement est opéré par les structures de l'IAE. Celles-ci signent dans ce cadre des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir ces travailleurs.

Le parcours d'insertion et l'accompagnement des salariés peuvent se dérouler sur 5 types de structures.

Les ateliers chantiers d'insertion (ACI) et les entreprises d'insertion (EI) accueillent des salariés dans leurs structures.

Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) proposent des missions ou des mises à disposition de salariés auprès des entreprises ou des particuliers.

L'Entreprise d'Insertion de Travail Indépendant (EITI), en expérimentation depuis 2018, vise à accompagner les travailleurs indépendants dans leur mise en relation avec des clients. Cette nouvelle forme de structure de l'IAE n'a pas encore été expérimentée à Mayotte.

Les points clés en 2021

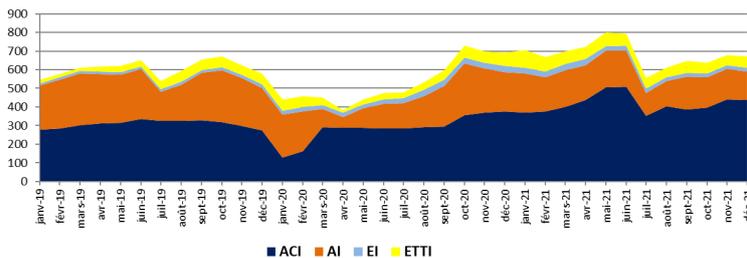
- En 2021, 671 salariés en insertion dans le secteur de l'insertion par l'activité économique qui compte 18 structures.
- Après la crise de 2020 qui a freiné l'activité des structures, l'IAE renoue avec son dynamisme qui se traduit par des reconductions de contrats et de nouvelles embauches.
- 1 404 contrats ont été signés en 2021 dont près de 6 contrats sur 10 est une nouvelle embauche.
- Par ailleurs, très mobilisées sur le territoire, les ACI ont signé plus de 7 contrats IAE sur 10.
- 46% des nouveaux salariés sont de nationalité étrangère, 6 sur 10 sont âgés de 26 à 49 ans. Ils sont également 40% à ne pas avoir suivi de scolarité au-delà de celle obligatoire.

SOURCE DES DONNEES UTILISEES

Les chiffres utilisés dans le cadre de cette publication sont issus de la base de données de la DARES. Ces données font l'objet d'une remontée via l'Agence de Service et de Traitement (ASP) vers la DARES. Elles sont stabilisées et ont fait l'objet d'un traitement statistique qui permet de faire des analyses.

Une baisse des effectifs de l'IAE en 2020 due à la crise Covid....

Evolution des effectifs en Insertion par l'Activité Economique (IAE) depuis 2019



Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022
Champ : Mayotte

En 2020, comme toutes les autres activités, l'IAE a été impacté par la crise sanitaire.

Le nombre d'effectifs en insertion a ainsi baissé de -15% entre mars et avril 2020. Alors que sur la même période en 2019, une tendance à la hausse des effectifs était observée (+1%).

Ce sont les ETTI et les AI qui ont été le plus impactées avec une baisse respectivement de -64% et -39% du nombre de salariés en insertion.

L'impact a été moins important pour les ACI qui enregistrent quand même une légère baisse (-1%).

Les effectifs en insertion dans les EI sont restés stables durant cette période.

... mais amortit par les dispositifs d'aides

Dans l'ensemble, l'effet de la crise a été amorti par la mise en place des dispositifs de soutien de droit commun (telle que l'activité partielle) et d'autres mesures spécifiques au secteur déployées durant cette période.

Le secteur a pu ainsi renouer avec son dynamisme dès la fin du confinement.

À l'exception de la période estivale, un accroissement mensuel des effectifs en insertion de l'IAE est ainsi observé en 2021 avec un pic à 799 salariés en insertion en mai.

Fin 2021, le secteur de l'IAE comptait 671 salariés en insertion soit 472 Equivalents temps plein (ETP). Néanmoins, le nombre de salariés de l'IAE représentent à peine 3 % des emplois du secteur privé.

18 structures mobilisées pour l'accompagnement de 671 salariés en insertion

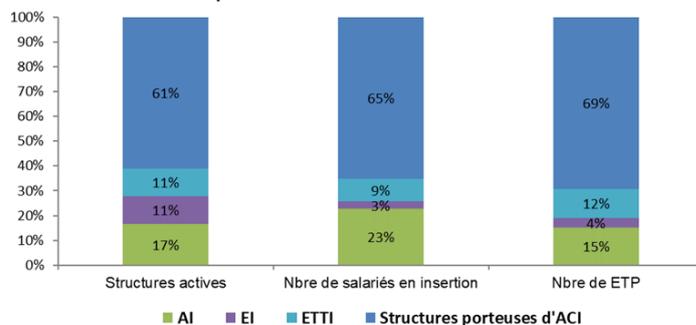
18 structures sont actives dans le secteur de l'IAE en 2021.

6 structures conventionnées sur 10 sont des ACI qui emploient en moyenne 33 salariés en insertion pour un total de 327 ETP.

Les AI et ETTI représentant respectivement 16% et 11% des structures, ont mis à disposition en moyenne 51 et 31 salariés en insertion.

5% des structures mobilisées étaient des EI qui ont accompagné en moyenne 20 salariés en insertion.

Les structures actives de l'IAE en 2021 à Mayotte et le nombre de personnes en insertion au 31/12



Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022
Champ : Mayotte

Dans les DOM comme à l'échelle nationale, les ACI fortement mobilisées

Dans les DOM, 215 structures étaient actives dans l'IAE et en moyenne 34 salariés en insertion y étaient embauchés.

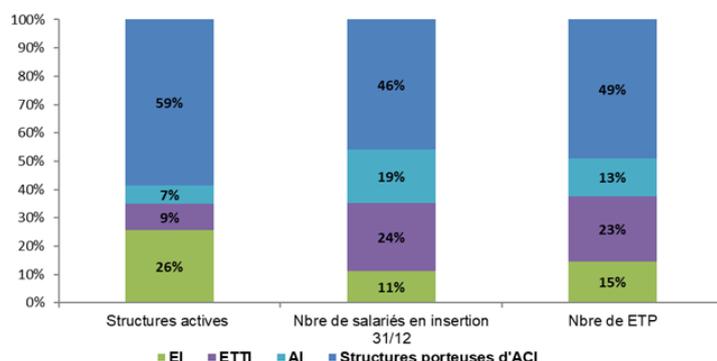
Plus de 4 500 ETP comptabilisés dans le secteur de l'IAE.

Ce sont les structures d'ACI qui y sont majoritaires (60%) et elles emploient une moyenne de 24 salariés en insertion.

A l'échelle nationale, 4 200 structures sont mobilisées dans le secteur en y employant 142 700 salariés en insertion.

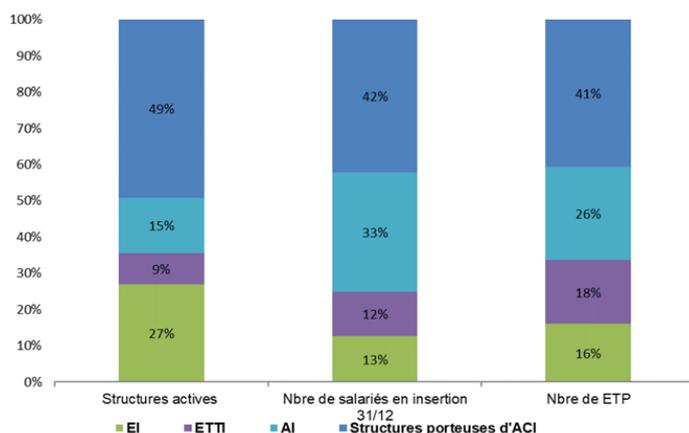
Parmi eux, 4 personnes sur 10 travaillent dans une structure d'ACI. En somme, les SIAE emploient plus de 92 800 ETP.

Le nombre de structures actives de l'IAE en 2021 dans les 5 DOM et le nombre de personnes en insertion au 31/12



Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022
Champ : DOM

Les structures actives de l'IAE en 2021 France entière et le nombre de personnes en insertion au 31/12



Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022
Champ : France Entière

TAB 1 ÉVOLUTION DES STRUCTURES CONVENTIONNÉES, DES PERSONNES EN INSERTION ET DES CONTRATS SIGNÉS

2021		Mayotte		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	5DOM	France Entière
		Nombre	Evol. 2019/2021 en %						
ACI	Nombre de chantiers conventionnés	11	37,50%	16	36	18	45	126	2 074
	Salariés accueillis	1 268	157,20%	915	1 718	781	2 562	7 244	210 843
	Contrats signés au cours de l'année	1 039	276,45%	777	1 426	650	1 744	5 636	165 103
	<i>Dont nouvelles signatures</i>	510	123,68%	321	803	380	1 150	3 164	63 292
	<i>Dont renouvellement</i>	529	1002,1%	456	623	270	594	2 472	101 811
	Salariés en insertion au 31/12	437	59,5%	327	876	402	997	3 039	60 106
	Nbre d'heures travaillées	594 721	50%	501 827	1 122 750	445 532	1 265 552	3 930 381	80 648 912
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	327	48%	276	628	304	696	2 231	45 360	
AI	Structures actives	3	0,0%	0	7	1	3	14	641
	Salariés accueillis	392	-31,7%	0	794	24	3 080	4 290	111 473
	Contrats signés au cours de l'année	178	-49,6%	0	362	12	2 324	2 876	63 648
	<i>Dont nouvelles signatures</i>	178	-49,6%	0	362	12	2 324	2 876	63 571
	<i>Dont renouvellement</i>	0		0	0	0	0	0	0
	Salariés en insertion au 31/12	152	-33%	0	385	5	701	1 243	47 172
	Nbre d'heures travaillées	114 676	-27%	0	301 867	4 159	548 871	969 573	29 562 451
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	71	-27%	0	188	3	342	604	18 403	
EI	Structures actives	2	100,0%	12	17	5	19	55	1 137
	Salariés accueillis	67	157,7%	361	1 217	127	152	1924	63 956
	Contrats signés au cours de l'année	57	137,5%	246	795	111	113	1322	48 780
	<i>Dont nouvelles signatures</i>	22	-8,3%	141	352	56	77	648	20 178
	<i>Dont renouvellement</i>	35		105	443	55	36	674	28 602
	Salariés en insertion au 31/12	20	-4,8%	150	423	60	88	741	18 052
	Nbre d'heures travaillées	34 121	73,0%	228 837	752 452	73 720	113 043	1 202 174	30 122 079
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	19	73,1%	126	417	41	62	663	16 547	
ETTI	Structures actives	2	0%	7	3	3	5	20	366
	Salariés accueillis	189	17,4%	632	522	476	2376	4 195	49 644
	Contrats signés au cours de l'année	130	-13,3%	378	381	349	1 662	2 900	35 689
	<i>Dont nouvelles signatures</i>	130	-13,3%	378	381	349	1 662	2 900	35 689
	<i>Dont renouvellement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
	Salariés en insertion au 31/12	62	6,9%	232	148	184	973	1 599	17 440
	Nbre d'heures travaillées	87 856	119,6%	282 544	139 874	224 521	951 477	1 686 272	20 100 276
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	55	119,6%	176	87	139	592	1 049	12 509	
Ensemble	Structures actives	18	28,6%	35	63	27	72	215	4 218
	Salariés accueillis	1 916	52,8%	1 908	4 251	1 408	8 170	17 653	435 916
	Contrats signés au cours de l'année	1 404	74,8%	1 401	2 964	1 122	5 843	12 734	313 143
	<i>Dont nouvelles signatures</i>	840	11,3%	840	1 898	797	5 213	9 588	182 730
	<i>Dont renouvellement</i>	564	1075,0%	561	1 066	325	630	3 146	130 413
	Salariés en insertion au 31/12	671	15,7%	709	1 832	651	2 759	6 622	142 770
	Nbre d'heures travaillées	831 374	35,3%	1 013 208	2 316 943	747 932	2 878 943	7 788 400	160 433 718
Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)	472	33,2%	578	1 320	486	1 692	4 547	92 818	

Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022 *salariés présents en fin de mois dans les ACI et EI, et pour les ETTI et les AI les salariés mis à disposition.

Une forte progression des salariés accueillis et une hausse de nouvelles embauches en 2021

Fin 2021, à Mayotte, un peu plus de 1 900 salariés ont été accueillis dans le secteur, un nombre en forte hausse de 53% par rapport à 2019. 830 000 heures de travail ont été comptabilisées pendant l'année.

Cela traduit une hausse des renouvellements de contrats (+1075%) notamment dans les ACI. En 2021, les nouvelles embauches sont tout aussi dynamiques : 6 contrats sur 10 est une nouvelle embauche. 839 nouveaux contrats, en progression de 11% entre 2019 et 2021.

7 contrats IAE sur 10 ont été signés dans un ACI

Très actifs sur le territoire de par leur nombre, plus de 7 contrats IAE sur 10 ont été signés dans un ACI.

60% des contrats signés dans les ACI sont de nouvelles embauches. Au-delà des nouveaux contrats signés, les reconductions sont également dynamiques dans ce type de structure. Elles sont en hausse de 93% en trois ans. Les AI sont à l'origine de 13% des contrats IAE qui sont exclusivement des nouvelles embauches, en baisse de 50% en 3 ans.

Les ETTI ont signé 9% des contrats dont 6 sur 10 sont des

nouveaux contrats.

Ces structures enregistrent une baisse des nouveaux contrats de 13% entre 2019 et 2021.

Les EI sont un peu en retrait en termes de signatures de contrats (4%) et connaissent une baisse de leurs nouvelles embauches (-8%). Néanmoins, elles sont plus actives dans les renouvellements (+35 contrats).

Le secteur de l'IAE comptabilise au total plus de 830 000 heures de travail en 2021.

Dans les DOM et au niveau national, les ACI sont tout aussi dynamiques

Au niveau DOM, une part relativement importante des contrats a été signée dans les ACI (4 contrats sur 10) dans lesquelles on comptabilise plus de 3 000 salariés en insertion.

Sur cette période, on a enregistré dans l'IAE, 6 600 salariés en insertion dans les structures. Plus d'un 1,2 million d'heures travaillées ont été comptabilisées dans les départements ultra-marins.

Au niveau national, 300 000 contrats de l'IAE dont 6 contrats sur 10 ont été signés par les ACI qui emploient près de 60 000 de salariés en insertion. Les structures de l'IAE ont accueilli près de 436 000 personnes et plus de 160 millions 3 d'heures de travail enregistrées.

TAB 2 CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS NOUVELLEMENT EMBAUCHÉS EN 2021

Salariés nouvellement embauchés en 2021	Mayotte				5 DOM		France Entière			
	ACI	AI	EI	ETTI	Ensemble IAE Nbre		Ensemble IAE Nbre Part			
Nationalité										
française	60,2%	32,6%	45,5%	50,8%	441	52,5%	8 543	89,1%	130 125	71,2%
étrangère	38,4%	65,7%	54,5%	49,2%	389	46,3%	1 015	10,6%	44 883	24,6%
Sexe										
homme	58,4%	37,1%	63,6%	64,6%	462	55,0%	5 496	57,3%	109 512	59,9%
Femme	41,6%	62,9%	36,4%	35,4%	378	45,0%	4 092	42,7%	73 295	40,1%
Âge										
Moins de 26 ans	39,4%	9,0%	22,7%	24,6%	254	30,2%	2 867	29,9%	45 591	24,9%
De 26 à 49 ans	51,4%	82,6%	68,2%	70,0%	515	61,3%	5 267	54,9%	103 197	56,5%
50 ans ou plus	9,2%	8,4%	ss	5,4%	71	8,5%	1 454	15,2%	34 019	18,6%
Niveau de formation										
Aucune scolarité	16,3%	32,6%	27,3%	7,7%	157	18,7%	213	2,2%	4 469	2,4%
Aucune formation au-delà de la scolarité obligatoire ou qualifications non certifiantes	44,1%	41,6%	22,7%	39,2%	355	42,3%	3 210	33,5%	66 549	36,4%
CAP-BEP (niveau V)	26,1%	13,5%	ss	23,1%	191	22,7%	3 739	39,0%	71 376	39,0%
Baccalauréat (Niveau IV)	12,2%	9,0%	27,3%	20,0%	110	13,1%	1 904	19,9%	28 196	15,4%
Supérieur (Niveaux I, II, III)	1,4%	3,4%	ss	10,0%	27	3,2%	495	5,2%	11 474	6,3%
Travailleur handicapé	2,2%	0,0%	0,0%	0,0%	11	1,3%	123	1,3%	12 571	6,9%
Habitant en QPV	5,9%	5,1%	ss	ss	43	5,1%	2 046	21,3%	39 431	21,6%
Durée d'inscription à PE avant embauche										
Non inscrits	14,9%	11,8%	ss	28,5%	135	16,1%	1 453	15,2%	34 430	18,8%
moins de 6 mois	25,9%	24,2%	ss	13,8%	194	23,1%	1 449	15,1%	35 450	19,4%
de 6 à 11 mois	13,9%	12,9%	36,4%	7,7%	112	13,3%	1 138	11,9%	23 491	12,9%
de 12 à 23 mois	27,6%	16,9%	22,7%	29,2%	214	25,5%	2 000	20,9%	31 103	17,0%
24 mois et plus	17,6%	34,3%	31,8%	20,8%	185	22,0%	3 550	37,0%	58 354	31,9%
Minima sociaux avant embauche										
oui	9,2%	ss	0,0%	0,0%	48	5,7%	2 802	29,2%	68 843	37,7%
non	90,8%	99,4%	100,0%	100,0%	792	94,3%	6 786	70,8%	113 964	62,3%
Dont allocataire de l'allocation Adulte Handicapé (AAH)	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	6	0,7%	91	0,9%	3 645	2,0%
Dont Allocation du Revenu de Solidarité active (RSA)	8,0%	ss	0,0%	0,0%	42	5,0%	2 435	25,4%	57 854	31,6%
Nombre de personnes nouvellement embauchées en 2021	510	178	22	130	840		9 588		182 807	

Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022

46% salariés nouvellement embauchés de l'IAE de nationalité étrangère de Une majorité d'hommes et 60% des nouveaux salariés se situant dans la catégorie d'âge intermédiaire

L'IAE est un dispositif dirigé vers les personnes éloignées de l'emploi en raison de leurs difficultés sociales et professionnelles. Le dispositif permet aux personnes un parcours d'insertion vers l'emploi durable.

En 2021, 46% des personnes nouvellement embauchées à Mayotte dans un contrat IAE sont de nationalité étrangère. C'est particulièrement le cas dans les AI (66%) et dans les EI (55%). Le dispositif permet ainsi une insertion aux personnes étrangères qui peuvent être éloignées de l'emploi.

A l'inverse, dans les ACI et ETTI, la majorité des nouveaux salariés qui bénéficient d'un parcours d'insertion sont de nationalité française (respectivement 60% et 51%).

11% des nouveaux embauchés domiens ont la nationalité étrangère, une part plus importante au niveau national (25%).

En 2021, plus de la moitié des nouveaux salariés mahorais en insertion sont des hommes (55%), une part plus importante dans les DOM (57%) et encore plus au niveau national où 6 salariés sur 10 est un homme.

A Mayotte, 6 personnes nouvellement embauchées sur 10 de l'IAE sont âgées entre 26 et 49 ans. C'est dans les AI qu'on observe la plus forte part des 26-49 ans (8 salariés sur 10).

Dans une moindre mesure, 30% de salariés nouvellement embauchés dans l'IAE sont des jeunes. Cela peut s'expliquer par le fait que les moins de 26 ans bénéficient déjà de dispositifs qui leur sont dédiés (CEJ, garanties jeunes, PACEA, E2C). Ils sont néanmoins 39% à être embauchés dans les ACI en 2021.

Les seniors qui sont, par ailleurs sous-représentés dans la population mahoraise, sont 8% à être salariés de l'IAE.

Une plus forte proportion de séniors parmi les entrants dans les DOM et au niveau France entière

Comme à Mayotte, dans les DOM et en France, plus de la moitié des nouveaux salariés dans l'IAE sont âgés entre 26 et 49 ans (55% et 57%). A l'inverse de Mayotte, une proportion plus élevée des séniors, est observée dans les DOM et en France, où la population est vieillissante (respectivement 15% et 19%).

4 personnes nouvellement embauchées sur 10 n'ayant suivi aucune scolarité au-delà de celle obligatoire

Le dispositif s'adressant à des personnes en grande difficulté, les niveaux de formation au moment de l'embauche y sont généralement très faibles.

En 2021, 4 salariés sur 10 de l'IAE n'ont pas poursuivi d'études au-delà de la formation obligatoire. C'est particulièrement le cas dans les ACI, les AI et les ETTI où 4 entrants sur 10 sont concernés par cette situation.

19% des personnes nouvellement embauchées dans les SIAE n'ont jamais été scolarisées. C'est le cas de un tiers des salariés engagés dans les AI et 27% dans les EI.

Dans l'ensemble les EI se distinguent par des salariés ayant un niveau de formation relativement plus élevé, 27% ont un niveau baccalauréat et 18% un CAP/BEP.

Un meilleur niveau de formation des nouveaux salariés domiens et nationaux

Dans les DOM comme au niveau national, le niveau de formation des salariés est globalement plus élevé qu'à Mayotte : ainsi, 39% des entrants domiens et nationaux ont un niveau BEP/CAP. A Mayotte, ils sont uniquement 23% à être diplômés du BEP/CAP.

Ils sont respectivement 20% et 15% à être diplômés du baccalauréat dans les DOM et à l'échelle nationale.

Néanmoins, un tiers des salariés nouvellement embauchés dans les DOM et 36% en France n'ont poursuivi de formation au-delà de celle obligatoire.

Une faible part de bénéficiaires de minima sociaux et des habitants en QPV parmi les entrants dans l'IAE

Les habitants des QPV et les personnes percevant des minima sociaux sont les personnes cibles des dispositifs mobilisés pour l'insertion vers l'emploi. Ayant de faibles revenus, les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement et d'une formation afin qu'ils puissent s'insérer durablement.

Néanmoins, en 2021, à Mayotte, 9 nouveaux salariés de l'IAE sur 10 ne bénéficiaient pas de minima sociaux. Pour ceux qui percevaient les prestations sociales, à peine 5% étaient allocataires du RSA.

En 2021, à peine 5% des nouveaux salariés mahorais de l'IAE habitent dans un des 36 quartiers politique de la ville (QPV).

Dans le département, le non recours aux dispositifs d'aide est très élevé malgré que 77% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Une faible part de travailleurs handicapés parmi les nouveaux embauchés

Les travailleurs handicapés sont très peu représentés parmi les salariés du dispositif. A Mayotte comme dans les DOM, à peine 1,3% des salariés sont en situation de handicap.

Les ACI sont actifs dans l'embauche de salariés en situation de handicap : 2,2% des embauchés sont des travailleurs handicapés. Au niveau national, 7% des entrants sont des travailleurs handicapés.

Avant l'embauche, 8 entrants sur 10 dans l'IAE étaient demandeurs d'emploi

En 2021, plus de 8 salariés nouvellement embauchés sur 10 de l'IAE étaient inscrits à pôle emploi avant leur embauche.

Parmi eux, 48% étaient des demandeurs d'emploi de longue durée [DELD] (plus d'un an d'inscription). Parmi les nouveaux salariés, 25% étaient inscrits entre 12 et 23 mois.

Une part importante de demandeurs d'emploi de longue durée dans les AI, les EI et les ETTI

Plus de la moitié des nouveaux salariés des AI, des EI et des ETTI étaient inscrits à pôle emploi depuis au moins un an. Une part moins importante de DELD parmi les entrants en ACI (45%).

Par ailleurs, 34% et 32% des salariés des AI et des EI, étaient au chômage depuis 24 mois et plus (DETLD).

Une plus forte proportion de demandeurs d'emploi de longue durée dans les DOM et en France

Dans les DOM, 58% des nouveaux salariés étaient des DELD et parmi ces entrants 37% étaient des demandeurs d'emploi de très longue durée.

Au niveau national, près de la moitié étaient au chômage depuis plus d'un an et 32% des salariés nouvellement embauchés étaient en recherche d'emploi depuis 24 mois ou plus.

A l'inverse de Mayotte, les bénéficiaires des minima sociaux sont nombreux parmi les entrants de l'IAE : respectivement 38% et 29% des nouveaux salariés des DOM et en France percevaient des prestations sociales. Parmi eux, 25% et 32% étaient allocataires du RSA. Le taux de recours à Mayotte aux prestations est faible.

TABLEAU 3 DURÉE DE CONTRATS DES ENTRANTS DANS L'IAE

	Mayotte					5 DOM			France Entière		
	ACI		EI		Ensemble ACI EI 2021	ACI	EI	Ensemble ACI EI	ACI	EI	Ensemble ACI EI
	2021	2019	2021	2019							
Nombre de contrats nouvellement signés	510	228	22	24	532	3 164	648	3812	63 289	20 168	83 470
Durée théorique des contrats nouvellement signés (en mois):											
Durée moyenne (en mois)	10,6	10,1	6,7	14,0	10,5	8,6	6,4	8,3	5,6	6,1	5,7
Durée médiane (en mois)	12,0	9,0	7,0	13,0	12,0	6,0	4,0	6,0	5,0	5,0	5,0
Durée hebdomadaire moyenne de travail (en %) :											
Temps partiel : de 20h ou moins	2,4%	0,0%	0,0%	12,5%	2,3%	4,4%	3,7%	4,2%	9,8%	11,2%	10,2%
Temps partiel : entre 21 heures et moins de 26 heures*	5,3%	46,1%	4,5%	29,2%	5,3%	36,0%	4,6%	30,7%	20,4%	7,2%	17,2%
Temps partiel : entre 26 heures et moins de 35 heures	83,5%	53,9%	59,1%	54,2%	82,5%	46,5%	13,1%	40,8%	65,9%	15,1%	53,6%
Temps complet : 35h et plus	8,8%	0,0%	36,4%	4,2%	10,0%	13,1%	78,5%	24,3%	3,9%	66,5%	19,0%

Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022

Les personnes en situation d'insertion sont embauchées dans les ACI et les EI dans le cadre d'un contrat à durée déterminée dits « d'insertion » (CDDI).

Ce sont des contrats spécifiques dont la durée ne peut être inférieure à 4 mois, à l'exception des personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine.

Ces types de contrats peuvent être renouvelés dans la limite d'une durée totale de 24 mois.

Une durée de contrat qui se stabilise en ACI mais qui baisse en EI...

En 2021, à Mayotte, 532 contrats CDDI ont été conclus dans les ACI et EI.

Ce nombre a plus que doublé entre 2019 et 2021 (+111%). Cette hausse est imputable aux nouveaux contrats dans les ACI qui sont en forte hausse de 124% en 3 ans.

La durée moyenne des contrats dans ces structures est longue de 10 mois. Elle est stable sur 3 ans.

Dans les EI, les nouveaux contrats en légère baisse de 8%, ont une durée plus courte d'environ 7 mois. Cette durée moyenne est deux fois moins longue par rapport à 2019 (14 mois).

...et une majorité de nouveaux contrats à temps partiel

Plus 8 contrats ACI sur 10 sont conclus à temps partiel entre 26h et moins de 35h par semaine. A peine 8% de contrats sont à 35h hebdomadaires dans les ACI.

Dans les EI, 59% des nouveaux contrats ont une durée comprise entre 26h et 34h. Une tendance qui était déjà observée en 2019.

Néanmoins, en 2021, les EI ont signé plus de contrats à temps complet qu'il y a 3 ans (36% de contrats de 35h hebdomadaire).

Dans les DOM et en France, des contrats à temps partiel dans les ACI et à temps complet dans les EI

En 2021, 3 800 nouveaux CDDI ont été signés dans les DOM et 83 400 en France dans les ACI et les EI.

Dans les DOM, la durée moyenne de nouveaux contrats en ACI est de 9 mois dont 46% signés à temps partiel compris entre 26 et 34h par semaine.

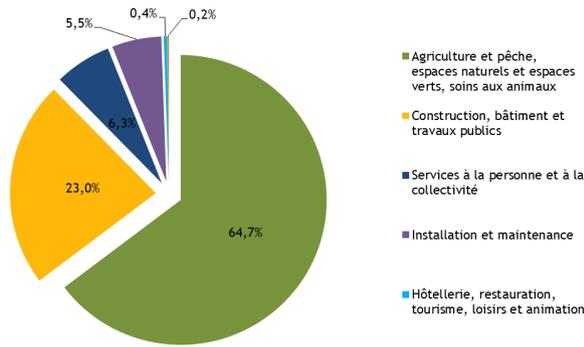
Dans les EI, les contrats sont plus court (6mois) conclus pour une grande majorité à temps complet (8 contrats sur 10).

Au niveau national, dans les ACI comme dans les EI, la durée moyenne des nouveaux contrats est de 6 mois. Elle est deux fois plus courte en ACI par rapport à Mayotte.

Une large majorité de ces contrats ACI sont conclus à temps partiel de 26 et 34 h pour les ACI.

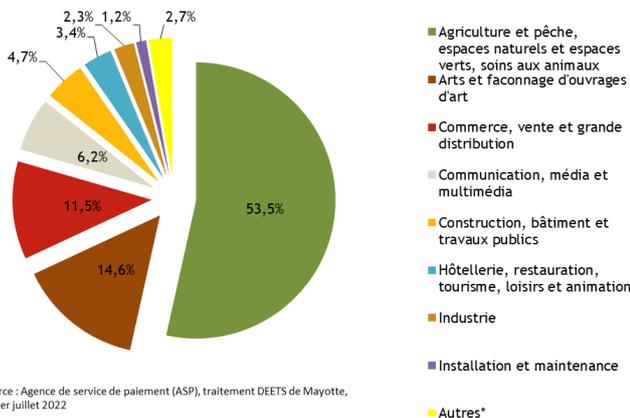
Comme à Mayotte, les EI se distinguent par la conclusion d'une part importante de contrats à temps complet (79% des contrats en France et 67% dans les DOM).

DOMAINES D'ACTIVITÉS DES SALARIÉS DE L'IAE À MAYOTTE EN 2021



Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022
Champ : Mayotte

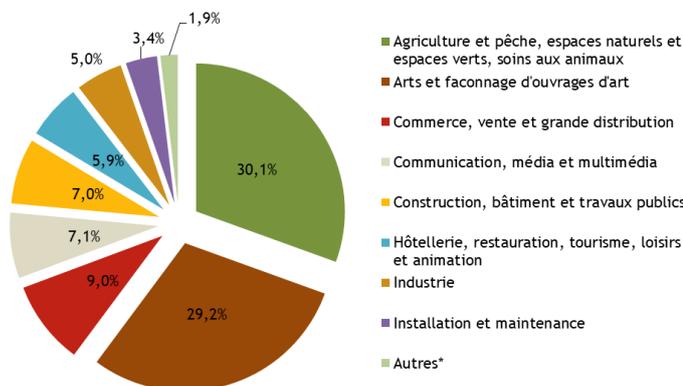
DOMAINES D'ACTIVITÉS DES SALARIÉS DE L'IAE DANS LES DOM EN 2021



Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022

Autres* : Services à la personne et à la collectivité, Spectacle, Support à l'entreprise

DOMAINES D'ACTIVITÉS DES SALARIÉS DE L'IAE FRANCE ENTIÈRE EN 2021



Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022
Champ : France entière

Autres* : Spectacle, support à l'entreprise, transport et logistique

Des métiers différents selon les structures d'insertion

Les salariés de l'IAE sont employés dans les domaines d'activité leur permettant une insertion vers un emploi durable.

Les secteurs d'activités diffèrent selon la structure sur laquelle le salarié réalise son parcours d'insertion.

A Mayotte, deux grands domaines d'activités se dessinent dans le secteur de l'IAE : les activités liées au secteur primaire (pêche et agriculture) et celles relatives à la construction, bâtiment et travaux publics.

Les ACI majoritaires dans l'agriculture et pêche et entretien d'espaces verts et les EI dans le service à la personne et aux collectivités

Ainsi, plus de 6 salariés sur 10 en insertion sont employés dans l'agriculture, la pêche et l'entretien d'espaces verts. Ce sont exclusivement les ACI qui embauchent dans ce secteur (68% des salariés).

23% de personnes engagées dans un parcours d'insertion occupent un poste dans la construction, le bâtiment et travaux publics. Une très faible part des salariés dans les services aux personnes et aux collectivités (6%).

Les EI se positionnent dans ce dernier secteur et ont ainsi embauché 39 salariés en insertion en 2021.

L'installation et la maintenance sont également sous-représentées dans l'IAE avec 5% de salariés en insertion. C'est plutôt les EI qui embauchent dans ce secteur.

Une part importante de salariés domiens dans l'agriculture, pêche et l'entretien d'espaces verts

Au niveau des DOM, plus de la moitié des salariés sont employés dans l'agriculture, de la pêche et de l'entretien d'espaces verts.

Dans une moindre mesure, respectivement 15% et 12% des salariés exercent dans l'arts et façonnage d'ouvrages d'art et dans le commerce, vente et grande distribution. 6% des personnes en insertion sont dans la communication média.

A l'échelle nationale, 30% des salariés travaillent dans l'agriculture, dans la pêche et dans l'entretien d'espaces verts et 29% dans l'art et façonnage d'ouvrages d'art.

Ce dernier secteur est composé d'activités de fabrication de tissus et d'articles en cuir. Une faible part de salariés exercent dans le commerce, la vente et la grande distribution (9%). Parmi eux, 84% sont employés dans une ACI.

TAB 4 LES DURÉES DE CONTRATS DES SORTANTS DE L'IAE A MAYOTTE EN 2021 ET 2019

Mayotte	ACI		AI		EI		ETTI		Ensemble IAE 2021
	2019	2021	2019	2021	2019	2021	2019	2021	
Nombre de sortants IAE	296	978	355	275	12	68	48	119	1 440
Durée totale travaillée dans la structure (en mois) :									
Durée moyenne (en mois)	7,2	4,9	17,9	16,6	5,6	6,1	6,9	10,6	9,2
Durée médiane (en mois)	5,9	4,0	16,2	12,2	4,9	5,3	7,0	9,8	5,3
Part des salariés dont la durée effective passée dans la structure est de :									
Moins de 1 mois	2,0%	8,6%	0,8%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	6,0%
De 1 à 3 mois	3,4%	24,4%	2,5%	2,5%	0,0%	2,9%	0,0%	5,0%	17,6%
De 3 à 6 mois	50,0%	43,5%	2,5%	2,5%	75,0%	55,9%	8,3%	2,5%	32,8%
De 6 à 12 mois	29,7%	16,5%	32,7%	44,4%	25,0%	32,4%	18,8%	59,7%	26,1%
De 12 à 18 mois	14,9%	4,5%	16,6%	17,8%	0,0%	7,4%	72,9%	27,7%	9,1%
De 18 à 24 mois	0,0%	0,6%	17,7%	10,9%	0,0%	0,0%	0,0%	3,4%	2,8%
Plus de 2 ans	0,0%	1,9%	27,0%	21,5%	0,0%	1,5%	0,0%	0,8%	5,6%

Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022

TAB 5 LES DURÉES DE CONTRATS DES SORTANTS DE L'IAE DANS LES 5 DOM ET EN FRANCE EN 2021

2021	5 DOM					France Entière				
	ACI	AI	EI	ETTI	Ensemble IAE	ACI	AI	EI	ETTI	Ensemble IAE
Nombre de sortants IAE	5 235	2 326	1 283	2 292	11 136	159 843	64 633	47 697	29 354	301 527
Durée totale travaillée dans la structure (en mois):										
Durée moyenne (en mois)	5,8	14,7	6,6	10,7	8,8		16,3	4,5	11,0	7,6
Durée médiane	4,5	8,7	5,1	8,1	6,0	4,4	8,0	4,1	7,5	4,1
Part des salariés dont la durée cumulée est de :										
Moins de 1 mois	3,7%	3,1%	3,0%	6,5%	4,1%	4,3%	4,7%	7,6%	4,6%	4,9%
De 1 à 3 mois	13,6%	12,4%	4,8%	12,3%	12,1%	16,3%	14,5%	13,7%	13,0%	15,2%
De 3 à 6 mois	48,3%	16,6%	47,8%	15,8%	34,9%	57,1%	19,7%	57,6%	20,6%	45,6%
De 6 à 12 mois	27,6%	35,4%	36,2%	32,9%	31,3%	21,5%	25,1%	18,7%	30,5%	22,7%
De 12 à 18 mois	5,1%	11,3%	5,4%	14,0%	8,3%	0,5%	11,1%	1,1%	11,6%	4,0%
De 18 à 24 mois	0,4%	6,1%	1,9%	8,7%	3,5%	0,1%	7,1%	0,5%	7,4%	2,4%
Plus de 2 ans	1,2%	15,1%	1,1%	9,9%	5,9%	0,2%	17,8%	0,7%	12,4%	5,2%

Source : Agence de service de paiement (ASP), traitement DEETS de Mayotte, fichier juillet 2022

Un nombre de sortants multiplié par deux et des durées de contrats variables selon la structure

Entre 2019 et 2021, le nombre de sortants a plus que doublé (+103%) avec respectivement, 700 et 1 400 sortants de l'IAE. Les durées moyennes passées dans les contrats sont hétérogènes dans l'ensemble et évoluent selon les années. Les sortants ont réalisé en majorité leurs parcours dans une ACI. C'est le cas en 2021 de 68% personnes sorties du dispositif.

Des durées de contrats variables selon la structure

Dans les ACI et EI, en moyenne les durées des contrats sont plus courtes que dans les AI et les ETTI.

Trois ans auparavant, dans les ACI, les sortants passaient en moyenne 7 mois en contrats. En 2021, plus de 4 contrats sur 10 ont une durée de 3 à 6 mois. La durée moyenne de contrats passe ainsi à 5 mois.

De la même manière, dans les AI, une baisse de la durée moyenne des contrats est observée passant de 2 ans à 17 mois. 44% des contrats ont une durée de 6 à 12 mois.

Pour les ETTI comme pour les EI, les durées moyennes de contrats des sortants s'allongent entre 2019 et 2021.

En 2021, ainsi, un tiers des contrats ont une durée de 6 à 12 mois dans les EI. Près 6 contrats sur 10 des sortants des ETTI ont une durée comprise entre 6 à 12 mois et 28% de 12 à 18 mois.

Des durées de contrats plus courtes en ACI et plus longues en EI au niveau domien et à l'échelle nationale

En 2021, plus de 11 000 sortants domiens de l'IAE dont 47% ont réalisé leur parcours d'insertion dans une structure d'ACI.

En moyenne, dans les DOM, les durées passées dans les contrats sont relativement courtes en ACI (6 mois) et en EI (7 mois). Une grande majorité des parcours en ACI et en EI ont une durée comprise entre 3 et 6 mois (48%).

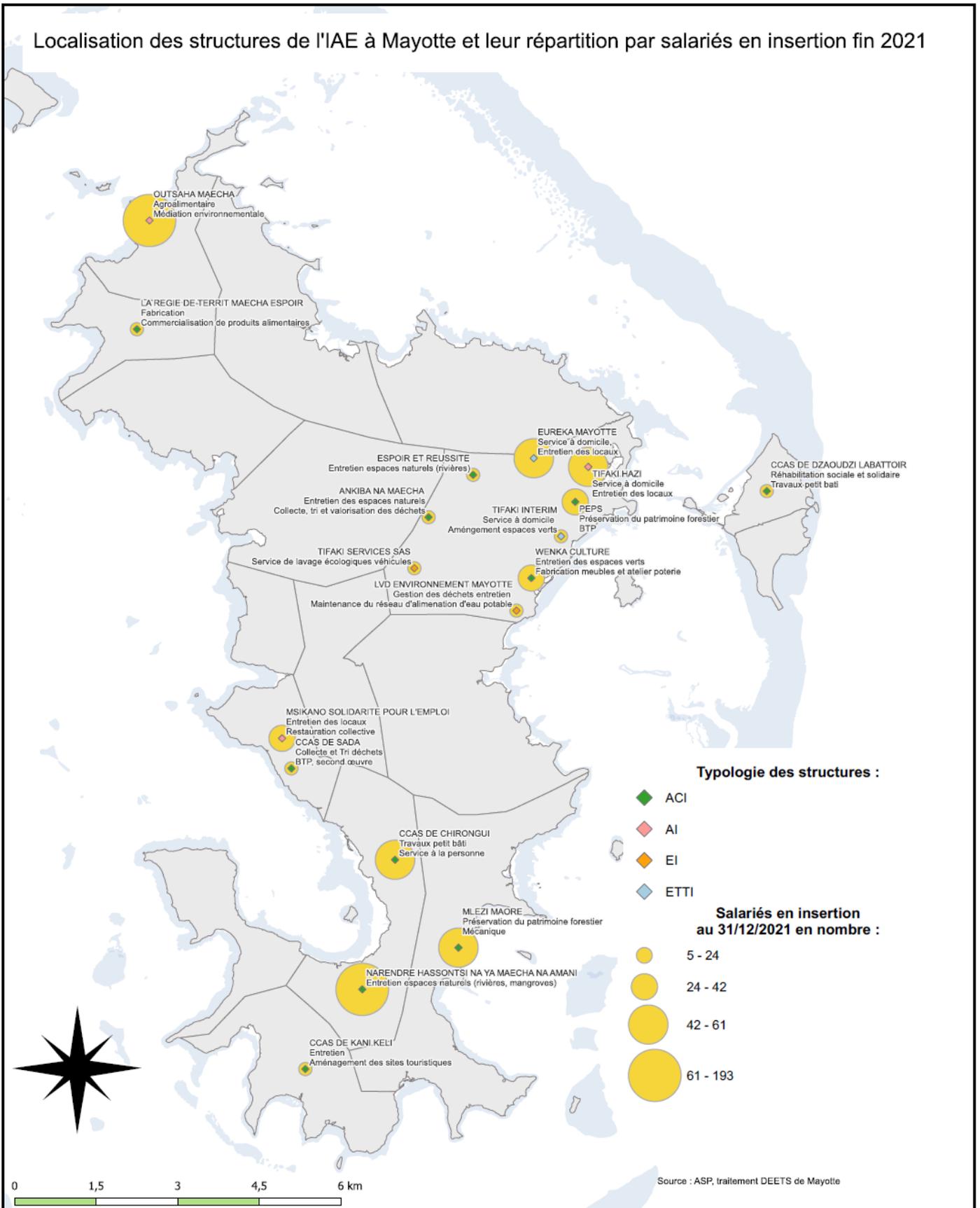
Les contrats sont plus longs, d'une durée supérieure à un an, dans les AI et dans les ETTI (15 mois et 11 mois). Respectivement 35% et 32% des parcours en AI et ETTI ont duré entre 6 et 12 mois.

Au niveau national, plus de 300 000 sortants de l'IAE avec des durées de contrats plus courtes en ACI et EI. Les sortants ont passé en moyenne 4 mois dans ces 2 types de structures.

Les personnes sorties d'une structure d'AI et de ETTI y sont restées plus longtemps. (1 an et 4 mois dans les AI, et 11 mois dans une ETTI).

A Mayotte, la moitié des structures sont implantées sur Mamoudzou (9/18). La zone du Nord apparaît peu pourvue liée à la densité de la population. Le centre et le sud du territoire sont relativement bien couverts notamment par les ACI. En effet, 8 structures sur 10 situées dans ses deux zones sont des ACI.

56% des structures IAE ont un statut associatif, les ACI étant principalement des associations (64%) et représentant 6 structures sur 10. Pour le reste, à proportion équivalente (22%), il s'agit de sociétés par actions simplifiées (SAS) et des collectivités territoriales. Pour les premières, elles sont composées d'EI et d'ETTI, pour les deuxièmes, elles sont conventionnées pour leur activité d'ACI.



CADRE JURIDIQUE DE L'IAE EN 2021

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est une politique de l'emploi ayant pour but d'insérer les personnes éloignées de l'emploi à se réinsérer sur le marché du travail.

C'est à partir du milieu des années 60 que sont apparues les premières expériences d'insertion par le travail à l'initiative des travailleurs sociaux dont l'ambition était de favoriser l'autonomie des personnes par le travail. Son cadre juridique, fixé en 1998 repose sur trois principes essentiels :

- un agrément préalable des publics par Pôle emploi, qui permet à une personne inscrite ou non à Pôle emploi, d'intégrer un parcours d'insertion d'une durée initiale de 24 mois.
- Ce parcours peut se dérouler au sein d'une ou plusieurs structures. Cette procédure vise à garantir le recrutement effectif des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elle est obligatoire pour toute nouvelle embauche en ACI, EI, ETTI et limitée, dans les AI, aux personnes mises à disposition dans les entreprises pour une durée de plus de 16 heures ;
- un pilotage local de l'ensemble du dispositif au travers du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) implanté dans chaque département qui émet un avis sur les demandes de conventionnement des structures;
- un conventionnement des structures de l'IAE par les services de l'Etat leur permettant un accompagnement financier, un agrément préalable des publics par Pole Emploi et un pilotage local de l'ensemble du dispositif.

LES DIFFERENTES FORMES DE STRUCTURES DE L'IAE

L'**association intermédiaire (AI)** permet à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs.

Les **ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** proposent une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Une **entreprise d'insertion (EI)** opère dans le secteur marchand avec une finalité sociale et propose à des personnes en difficulté une activité productive assortie de prestations.

L'**entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)** est une entreprise d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.

L'**article 83 de la loi 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel** ouvre la voie à une expérimentation, qui a pour objet d'élargir l'insertion par l'activité économique au travail indépendant. L'entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI) constitue la nouvelle forme de structure de l'IAE, qui permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.

Le montant de l'aide financière dont peuvent bénéficier les EITI est déterminé en fonction du volume horaires travaillé des travailleurs indépendants. 1 505 heures travaillées correspondent à 1 poste équivalent temps plein. Le montant maximum de l'aide financière par travailleur indépendant est fixé par arrêté. Elle peut être versée durant 2 ans maximum.

	Statut juridique	Missions des structures	Modalités d'intervention	Contrat de travail proposé au salariés	Aide directe de l'Etat
Atelier Chantier d'Insertion (ACI)	Dispositifs sans personnalité morale créés et portés par une structure porteuse (employeurs listés dans l'article D.5132-27 du code du travail)	Suivi, accompagnement socioprofessionnel, encadrement, technique, et formation des personnes les plus éloignées de l'emploi	Salariés mis en situation de travail sur des actions collectives qui participent essentiellement au développement des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits	CDD d'insertion (CDDI) Renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	15 924 €
Entreprises d'insertion (EI)	Associations ou entreprises du secteur marchand	Salariés participant à la production de biens ou de services destinés à être commercialisés sur un marché	CDD d'insertion (CDDI) Renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	Insertion par l'offre d'une activité productive assortie de différentes actions d'accompagnement socioprofessionnel définies selon les besoins de l'intéressé	Montant modulé supplémentaires : entre 0 et 10% du montant social en fonction des efforts particuliers d'insertion et les performances des structures d'insertion par l'activité économique 8 294 €
Association Intermédiaires (AI)	Associations loi 1901 conventionnées par l'Etat	Salariés mis à disposition auprès de particuliers, associations collectivités locales, entreprises, pour la réalisation de travaux occasionnels	Contrat d'usage, marginalement CDD d'insertion (CDDI) Renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	Embauche de personnes en difficulté et mise à disposition auprès d'utilisateurs. Accueil des demandeurs d'emploi et réception des offres d'activités. Organisation de parcours, de formation, orientation vers des centres d'action sociale	1 077 €
Entreprises de Travail Temporaires d'insertion (ETTI)	Entreprises de travail temporaires soumises à la réglementation juridique sur les entreprises de travail temporaire	Salariés en mission auprès d'entreprises clientes, dans le cadre de missions d'intérim	Contrat de mission respectant les règles régissant le travail temporaire, limité à 24 mois	Insertion professionnelle, suivi social et professionnel pendant et en dehors des missions	3 349 €
Entreprises d'Insertion du Travail Indépendant (EITI)	Entreprises du champs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) relevant de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014	Suivi, accompagnement, social et professionnel encadrement des travailleurs indépendants	Mise en relation avec des clients	Contrat avec des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières pour leur donner accès à une activité professionnelle afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle	4 373 € par travailleur indépendant pour un volume horaire travaillé de 1 505 heures

LES SOURCES STATISTIQUES DE L'IAE

Le suivi de l'IAE repose sur l'exploitation et la mise en cohérence de plusieurs fichiers provenant de l'Agence de services et de paiement (ASP), qui est chargée de collecter en continu des informations individuelles sur les structures de l'IAE et leurs salariés. Si les données

collectées sont avant tout utilisées pour le paiement de l'aide financière de l'État aux structures de l'IAE, elles sont également exploitées

à des fins statistiques. Pour chaque structure, il existe trois types de fichiers :

- un fichier des annexes financières à la convention qui recense l'ensemble des informations relatives à la structure (montant de l'aide financière, date de début et de fin de financement, département de signature de l'annexe, etc.) ;

- un fichier recensant des données relatives aux salariés (caractéristiques sociodémographiques, niveau de qualification, situation avant embauche, etc.) et aux caractéristiques des contrats signés pour les embauches dans les ACI et les EI ;

- un fichier de suivi mensuel indiquant le nombre d'heures effectuées par chaque salarié pour chaque mois.

Avant la réforme de 2014, es données mensuelles étaient agrégées au niveau de la structure dans les AI.

La réforme de financement a introduit des améliorations importantes avec, notamment, la possibilité de suivre les heures travaillées à un niveau individuel dans l'ensemble des structures.

POUR EN SAVOIR PLUS

[1] Blasco J. et Frances O. [L'insertion par l'Activité Economique en 2020](#), DARES résultats, décembre 2021

[2] SESEde Guadeloupe [L'insertion par l'activité économique en 2018](#), novembre 2020

[3] Colliez M. (2018) l'insertion par l'activité économique en 2017, Dieccte Réunion Analyse, septembre 2018

Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS)

de Mayotte

Adresse site Mamoudzou : DEETS de Mayotte, 3 bis rue mahabou, 97 600 Mamoudzou

Adresse site Kawéni : DEETS de Mayotte, centre d'affaires Maharadjah - Bât. A et C - Kawéni - BP 104 - 97 600 Mamoudzou

Téléphone : 02 69 61 16 57

Courriel : 976.statistiques@deets.gouv.fr

Site internet : [Deets Mayotte](#)

Directeur de publication : Michel-Henri MATTERA

Réalisation : Syttie-Zalifa ABDILLAHI et Zenab DAOUD Service Etudes Statistiques et Evaluation (SESE)

Date de Publication novembre 2022



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*